

# REGLEMENT PARTICULIER

## 22<sup>ème</sup> Rallye Régional des Camisards

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement – Ouverture des engagements :**

Dimanche 30 juillet 2023

**Clôture des engagements :**

Lundi 11 septembre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

**Parution du road-book et pré vérifications administratives :**

Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard

**Dates et heures des reconnaissances :**

Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Vérifications des documents et des voitures :**

Vendredi 22 septembre 2023 de 18h à 21h45 à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard

**Mise en place du parc de départ :**

Vendredi 22 septembre 2023 à 18h15 sur la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

**Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements :**

Vendredi 22 septembre 2023 à 19h à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :**

Vendredi 22 septembre 2023 à 20h45 à la Salle Mont Brion, 30 270 St Jean du Gard

**Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :**

Vendredi 22 septembre 2023 à 22h30 à la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

**Départ du Rallye :**

Samedi 23 septembre 2023 à 7h30 à la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

**Arrivée du Rallye :**

Samedi 23 septembre 2023 à 18h00 au Parking du Collège Florian, 30 140 Anduze

**Vérification finale après l'arrivée du Rallye :**

Samedi 23 septembre 2023 au Garage ARNOUX Automobile, 80 ZA Labahou, 30 140 Anduze  
(Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC/Heure)

**Publication des résultats du rallye :**

Samedi 23 septembre 2023, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au Parking du Collège Florian, Place Foirail, 30 140 Anduze

**Remise des Prix :**

Samedi 23 septembre 2023 à 20h30 sur l'estrade du Parking du Collège Florian, 30 140 Anduze.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **450** et de la LIGUE numéro **R12/2023** en date du **22 Juin 2023**.

#### Comité d'Organisation

Président : Brice TINEL

Membres : M. Frédéric ROSSEL, Président de l'ASA d'Alès, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ecurie des Camisards, et le comité directeur de l'ASA d'Alès.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Téléphone : 04 66 85 37 68 ou **06 07 50 18 76**

Permanence du Rallye :

Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 Grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD de 14h à 18h

#### Organisateur technique

Nom : Ecurie des Camisards

Adresse : Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège Sportifs	M. Jacques PAOLI	Licence n°2692
Membres du Collège Sportifs	M. Régis VINCENT M. Alain DESSENS	Licence n° 47545 Licence n°19459
Secrétaire du Collège Sportifs	Mme. Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de Course	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 134045
Direction de Course Adjoint au PC	Mme. Evelyne ROL Mr. Yannick BARDIN	Licence n° 31600 Licence n° 46622
Directeurs de Course délégués aux Spéciales	Mme. Carmen BELCHI M. Paul RUBINO	Licence n° 8747 Licence n° 118002
Stagiaires	Mme Laura DUMAS Mme Aurélie CUCHEVAL	Licence n° 184188 Licence n° 340281
Véhicule Tricolore	M. Sébastien ROL / C VILLARET	Licence n° 44492
Véhicule Autorité	M. Brice TINEL / G PLANTIER	Licence n° 317062
Véhicule Damier	M. Alain JOLY / JP BORDARIER	Licence n° 170900
Commissaire Technique Responsable Mod	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n° 43054
Commissaire Technique Responsable VHC	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
Commissaire Technique	M. Michel MOLINES M. Sébastien BOUSQUET M. Alain COSTE M. Marcel CERDAN M. David FOURTET	Licence n° 9502 Licence n° 243494 Licence n° 18050 Licence n° 19463 Licence n° 18310
Chargés des relations concurrents	Mme. Valérie GINIER M. Cédric VALENTIN	Licence n° 174698 Licence n° 190616
Chargés des relations concurrents VHC	M. Armand HAY	Licence n° 1253
Jude de fait	M. José GISPER	Licence n°3184
Médecin Responsable	Dr Michel ROMIEU	
Chargé de mise en place des moyens	M. Brice TINEL	Licence n° 317062
Chargés des relations avec la presse	Mme Léa CLEMENT	Licence n° 227869
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR à chaque départ.

Commissaires de routes :

Nombres de Commissaires prévu : 50 environ répartis sur tout le parcours

- 7 postes sur l'ES 1-3-5 Lasalle– L'Estréchure
- 3 postes sur l'ES 2-4-6 Saumane – St Roman de Tousque

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Camisards compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2, le Championnat des Rallyes de la ligue Languedoc Roussillon et le Challenge ASA – Claude Soumadieu

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une convocation pour les vérifications administratives et/ou techniques.

Pré-vérifications administratives : **Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h – 14h à 18h** au Bar de la Corniche, 30 270 St Jean du Gard

Vérifications administratives : **Vendredi 22 septembre 2023 de 18h00 à 21h30** à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard.

Vérifications techniques : **Vendredi 22 septembre 2023 de 18h15 à 21h45** à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 22<sup>ème</sup> Rallye Régional des Camisards, doit adresser au secrétariat du rallye **ECURIE DES CAMISARDS, Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 11 Septembre 2023 minuit** (cachet de la poste faisant foi) ;

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (à l'ordre de l'Ecurie des Camisards).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance de Lasalle (cf plan)

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Camisards représente un parcours de **184 kms**.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **Lasalle – L'Estréchure 1/3/5 (8,2 kms)**

**Saumane – St Roman de Tousque 2/4/6 (4,8 kms)**

**Regroupement** : Place Carnot à St Jean du Gard

**Parc d'Assistance** : Saint Jean du Gard (cf plan d'assistance)

**Collège et PC Course** : Salle du Mont Brion et Salle de la Muse à St Jean du Gard

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

**Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et 14h à 18h**

**Vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h**

Road-book à retirer au Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD, le jour des reconnaissances ci-dessus.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange identifié « Chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble Rouge identifié « directeur de course »

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les coupes seront distribuées en fonction du classement par classe et du nombre de partant.

Les coupes ne sont pas cumulables.

COUPES	Général	< 6 partants	6 à 12 partants	13 à 19 partants	20 à 29 partants	30 et +	Féminin
1er	X	X	X	X	X	X	X
2ème	X		X	X	X	X	
3ème	X			X	X	X	
4ème					X	X	
5ème						X	
6ème							

La remise des prix se déroulera **le Samedi 23 septembre 2023 à l'arrivée de la dernière voiture**, au Parking du Collège Florian à Anduze.